

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Groupe de travail du 2 juin 2020 : PRA (Plan de Reprise d'Activité)

Point sur les effectifs en douane à la date du vendredi 29 mai au soir :

Agents présents dans les services : 6282 (jeudi soir 28 mai : 6871)

Agents en ASA : 2966 (jeudi soir : 3090)

Agents en télétravail : 3376 (jeudi soir : 3887)

Quatorzaines : 21 (jeudi soir : 16)

Malades : 31 (jeudi soir : 32). **ATTENTION**, les agents malades sont ceux qui sont soit atteints soit seulement suspectés d'être touchés par le coronavirus (ils présentent les symptômes mais ne sont pas testés, donc pas de certitude).

Le nombre de malades et de quatorzaines continue à décroître (**pour rappel, le 27 mars nous comptons en Douane 296 malades**).

DIPA, DR Bourgogne, DNRED se détachent par l'augmentation forte des agents en présentiel.

Ce groupe de travail faisait suite à celui du 19 mai sur ce même thème du PRA.

1/ EFFECTIFS

- Le **retour progressif** des agents dans les services se confirme.

Aujourd'hui : 50% d'agents travaillent en présentiel en moyenne pour l'ensemble de la Douane.

On est à 30 à 50% d'activité sur le dédouanement.

Fret express : l'activité est à un niveau équivalent voire supérieur à celui du début du mois de mars.

Surveillance : 50 à 60 % de l'activité normale se fait en présentiel

- Dans certains endroits, les agents subissent de **fortes pressions pour la reprise en présentiel**. La norme n'est plus le télétravail comme énoncé au début du PRA. La DG estime qu'il n'est pas facile de trouver le bon dosage entre présentiel et télétravail dans cette période intermédiaire de reprise. La nouvelle consigne est : reprendre dans la mesure du possible l'activité en présentiel, en respectant les consignes sanitaires.

- **Agents fragiles** : l'avis du médecin de prévention, qui peut demander aussi l'avis du médecin traitant, prévaut. Or, certains médecins de prévention ne donnent pas de réponse et renvoient simplement au médecin traitant. La DG va demander un recadrage national pour insister sur le rôle des médecins de prévention locaux.

- La DG va également demander une réactualisation écrite de la position du Ministère pour les **agents conjoints de personne fragile, parents d'enfants fragiles et agents cohabitant avec des personnes âgées fragiles**. Le principe de précaution est insuffisant en soi car il ne renvoie pas à la liste des affections déterminant une fragilité.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



2 / SURVEILLANCE

- **Aéroports** : la reprise se fera très progressivement, notamment le trafic avec les pays tiers (hors Schengen). Les terminaux des aéroports franciliens restent fermés pour la plupart. Sur les aéroports de province, l'activité est toujours très ralentie aussi mais la situation RH est plus facile à gérer. Les agents de la DIPA concernés par la baisse d'activité vont être redéployés sur diverses directions en fonction des possibilités d'accueil. Ces agents recevront les formations adéquates, selon les fonctions qui leur seront confiées. Les contrôles du fret express, vecteur important de fraude, seront privilégiés parmi ces fonctions.

400 agents seront redéployés sur l'IDF, 150 sur le reste du territoire national.

Il sera proposé, pour les agents de la DIPA mutés au 1^{er} septembre sur d'autres services, d'anticiper leur date de mutation au 1^{er} juillet, et pour les agents mutés à la DIPA, de retarder leur mutation au 1^{er} novembre.

- **Masques** : les dotations en Surveillance (3 masques par jour) peuvent être augmentées éventuellement pour tenir compte des chaleurs et intempéries climatiques possibles, qui peuvent user plus rapidement le masque à usage unique, La dotation doit être laissée à l'appréciation locale en fonction des circonstances.

- **Housses de sièges de voiture** : en cours d'autorisation. Accord de principe pour que les DI puissent commander ce matériel.

3/ QUESTIONS RH

- **Congés bonifiés** : la campagne d'été reprend normalement. Il n'y a plus de problème. L'instruction des dossiers peut reprendre.

- **Congés estivaux** : aucune consigne particulière. On part sur une situation et une réglementation normale. Reste la question de la garde d'enfants en l'absence de colonies de vacances ou centres aérés. La DG est en attente de directives ministérielles et Fonction Publique. On aura probablement recours aux ASA pour garde d'enfant.

- Les douaniers sont-ils **prioritaires ou non pour la scolarisation de leurs enfants** ? La liste des professions prioritaires établie au niveau national n'a été suivie d'aucun effet au niveau local, d'où des cafouillages. La décision s'est prise au niveau des rectorats. Certains DI ont dû démarcher eux-mêmes les recteurs pour obtenir de placer les douaniers sur la liste prioritaire. La situation n'est pas homogène sur le territoire.

- ASA et RTT : il est rappelé que **les ASA ne génèrent pas de jours RTT**. Les jours non générés par les périodes d'ASA se rajouteront donc aux jours déduits dans le cadre de l'ordonnance sur les congés imposés, ce qui revient à une double peine subie par les agents en ASA !!! **Pour la CFTC, cela est inacceptable.**

- Les **fiches individuelles** permettant aux agents de connaître leur position administrative durant la période de crise (télétravail, travail, ASA) n'ont, à ce jour, pas été mises en place partout sur le territoire, ce qui est anormal. Certains agents ne connaissent toujours pas leur situation administrative précise pour l'ensemble de la période de crise.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss

75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



La Vie à Défendre

- **Prime exceptionnelle** : elle concerne les agents ayant connu un surcroît de travail ou une exposition particulière pendant la période de PCA. 40% des douaniers seront concernés.

21,5 % de ces agents percevront 1000 euros

15 % des agents auront 660 euros.

63,5 % auront 330 euros.

Les chefs de service auront jusqu'au 10 juin pour identifier les agents et faire remonter ces éléments au niveau central.

La prime sera versée sur la paye de juillet.

L'encadrement supérieur n'est pas exclu de la prime.

4/ QUESTIONS DIVERSES

- **Télétravail** : de nouvelles dispositions assouplies sont prises pour la période d'urgence sanitaire. La nouvelle campagne peut s'ouvrir dès aujourd'hui. Des discussions ont commencé au niveau ministériel pour les futures dispositions du télétravail au-delà de la période de crise.

- **Aménagements des horaires de travail dans la période d'urgence sanitaire** : une note DG en date du 28 mai a été diffusée dans les services, décrivant les assouplissements d'horaires en AG/CO comme en SU. Cette note prévoit, temporairement, la possibilité pour les agents CO d'avoir un régime de travail horaire individuel, et non plus collectif pour l'ensemble du service. **La CFTC réclamait depuis longtemps l'individualisation du régime de travail dans les services CO, et souhaite que cette mesure d'individualisation, jusque-là réputée techniquement impossible, et maintenant brusquement apparue possible, soit pérennisée au-delà de la crise sanitaire du COVID-19.**

CFTC-Douanes :

Sur un autre ton.